

Parcours de formation MCQ03377COVID

Dépistage de la COVID-19 par les professionnels et étudiants autorisés
par le ministère de la Santé et des Services sociaux

Mise en contexte du parcours de formation

Pour effectuer le test de dépistage de la COVID-19, certains intervenants¹ requièrent une formation obligatoire dispensée sous l'autorité du directeur des soins infirmiers de l'établissement de santé et de services sociaux. Ce *Parcours de formation MCQ03377COVID* permet à ceux-ci d'acquérir les connaissances théoriques et les habiletés pratiques pour effectuer ce dépistage.

Cette formation se décline en trois volets (durée totale de 3 h 30). Elle est complémentaire à l'accueil, à l'orientation et au soutien en cours d'emploi. À la fin de ce parcours de formation, l'employé doit compléter et acheminer la *Feuille de route de l'employé – Parcours de formation MCQ03377COVID* en annexe selon les modalités décrites au volet 3 ci-bas.

Déroulement du parcours de formation

Volet 1 : Appropriation autodidacte – test de dépistage de la COVID-19

Lire ou visionner les documents suivants :

Admissibilité au dépistage	Logigramme des indications et de priorités de dépistage de la COVID-19
Prélèvement	RPP-16-003 : Effectuer le test de dépistage du virus du SARS-CoV-2 dans les cliniques désignées COVID-19, les CHSLD et les services dans la communauté pour la clientèle adulte et pédiatrique Technique de prélèvement chez le bébé et chez l'enfant (vidéos n° 5 et 6) Technique de prélèvement chez l'adulte (vidéo n° 7) Écouvillonnage des voies oropharyngées et nasopharyngées (SARS-CoV2) Écouvillonnage des voies oropharyngées et nasales (SARS-CoV2) Matériel de prélèvement SARS CoV-2 (Covid-19) Traitement d'un spécimen SARS CoV-2 (Covid-19) Prélèvement par gargarisme pour le diagnostic de la COVID-19 Directives pour le personnel Prélèvement par gargarisme pour le diagnostic de la COVID-19 Directives pour l'utilisateur

¹ Se référer à la *RPP-16-003 : Effectuer le test de dépistage du virus du SARS-CoV-2 dans les cliniques désignées COVID-19, les CHSLD et les services dans la communauté version 4*.

	<p>Collecte de données et dépistage Covid-19 (FOR-15-880 – versions dynamique et manuscrite)</p> <p>Collecte de données et dépistage COVID-19 en CDD (FOR-15-1048)</p> <p>Guide de complétion du formulaire collecte de données et dépistage</p>
Prévention et contrôle des infections	<p>Mise en place de l'équipement de protection individuelle pour un isolement de type aérien contact renforcé contre la COVID-19 (vidéo n° 1)</p> <p>Retrait de l'équipement de protection individuelle pour un isolement de type aérien contact renforcé pour la COVID-19 (vidéo n° 2)</p> <p>Hygiène des mains (vidéo n° 17)</p> <p>Consignes à suivre pour la personne qui est en attente d'un test ou du résultat d'un test pour la COVID-19 (MSSS)</p>
Double identification	<p>Aide-mémoire Pour la sécurité de tous, deux vérifications valent mieux qu'une!</p>

Volet 2 : Observation de prélèvements par écouvillonnage réalisés auprès d'utilisateurs

Le professionnel ou l'étudiant est jumelé avec une infirmière, inhalothérapeute ou un autre professionnel expérimenté en dépistage. L'employé observe les techniques de prélèvement oropharyngé et nasopharyngé et les mesures de prévention et contrôle des infections. Il pose des questions, s'il y a lieu, pour compléter son appropriation des documents de formation et répondre à ses besoins (admissibilité, prélèvements, prévention et contrôle des infections, double identification, etc.)

Volet 3 : Réalisation de prélèvements par écouvillonnage sous supervision

- Chaque employé autorisé doit réussir trois prélèvements par écouvillonnage, en appliquant adéquatement les techniques de prélèvement et les mesures de prévention et de contrôle des infections, sous la supervision d'un professionnel expérimenté (infirmière, inhalothérapeute, médecin ou professionnel expérimenté);
- L'employé est responsable de compléter la *Feuille de route de l'employé – Parcours de formation MCQ03377COVID* disponible en annexe et de la faire signer par le professionnel qui supervise les prélèvements. Cette feuille de route doit être acheminée à suivi.formation.ciussmcq@ssss.gouv.qc.ca, en ajoutant le chef de service de l'employé en copie conforme (c. c.) du courriel;
- Le Service de développement de compétences du CIUSSS MCQ encode à l'horaire de l'employé trois heures et demi de formation lors de la journée durant laquelle sera effectuée l'appréciation des compétences pour les prélèvements;

Lorsque l'employé a complété le parcours de formation, il est considéré autonome dans la réalisation du test de dépistage par écouvillonnage et par gargarisme pour la COVID-19. Il n'y a pas d'attestation de formation remise à l'employé pour cette formation.

Feuille de route de l'employé – Parcours de formation MCQ03377COVID

Nom de l'employé : _____

Numéro de l'employé : _____

Installation : _____

Lieu de la supervision : _____

Appropriation des documents de formation par l'employé

- Je confirme m'être approprié les documents et vidéos du *Parcours de formation MCQ03377COVID*.

Date de l'appropriation : _____

Signature de l'employé : _____ Date : _____

Appréciation des compétences de l'employé par le superviseur

L'employé a réussi trois prélèvements oropharyngés et nasopharyngés en appliquant adéquatement les techniques de prélèvement et les mesures de prévention et contrôle des infections (port et retrait de l'équipement de protection individuelle et lavage des mains), en date du _____.

Nom et titre d'emploi du superviseur : _____

Signature du superviseur : _____ Date : _____

Commentaires : _____

L'employé fait signer le superviseur. Il achemine cette feuille de route une fois complétée par courriel à « 04 CIUSSS MCQ Formation » suivi.formation.ciussmccq@sss.gouv.qc.ca, en ajoutant son chef de service en copie conforme (c. c.) du courriel.